



## L'ERAIFT renforce les capacités des cadres de l'ICCN dans l'élaboration du plan d'aménagement, de gestion et la budgétisation des Aires Protégées Terrestres et Aquatiques

Du 20 au 30 septembre 2023, dans la ville côtière de Moanda et au **Parc Marin des Mangroves (PMM)**, L'ERAIFT a procédé au renforcement des capacités des cadres de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (**ICCN**) dans l'élaboration du plan d'aménagement, de gestion et la budgétisation des Aires Protégées.

Sous la facilitation du Professeur **Cédric VERMEULEN**, Professeur à l'Université de Liège et titulaire de Chaire à l'ERAIFT, Assisté par Monsieur **Timothée BESISA**, Assistant de recherche à l'ERAIFT, cette session de formation, qui a profité de l'intelligence collective de 19 apprenants de la quatrième promotion de Master 2 professionnel à l'ERAIFT en gestion des Aires Protégées (**GAP**) et gestion des Réserves de Biosphères (**GRB**), 9 agents et cadres de la Direction Générale de l'ICCN et personnel local du **PMM** et de 3 représentants de ULB-Coopération a permis à l'ERAIFT de lancer le processus d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion (**PAG**) du PMM.

A partir des valeurs (Tortues marines, Lamantin, forêts des Mangroves,...) et menaces ( carbonisation, Urbanisation, Braconnage, projet de construction du Port en eaux profondes de Banana,...) identifiées dans le PMM, les réflexions en groupes thématiques ont permis la formulation d'un **Plan d'Actions Prioritaires (PAP)** présentant, les objectifs à long terme et à court terme y compris les menaces et activités à envisager pour le PMM, notamment, sur le Zonage, limites, intégrité ; la périphérie ; l'écotourisme ; le suivi, recherche, évaluation ; la surveillance ; l'infrastructure, la logistique et le personnel ; le partenariat, communication, marketing et la finance. Pour une gestion durable et une assurance dans la continuité des activités à appuyer par divers partenaires techniques et financiers, la finalisation d'un **PAG** officiel validé par toutes les parties prenantes du PMM est vivement recommandée.



Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet « Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique », mis en œuvre par le consortium AGRINATURA-ERAIFT, et financé par l'Union Européenne et l'ERAIFT que nous remercions vivement.